

Le Mans, le 08/06/2021

SÉCHERESSE EN SARTHE : MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

Au 06 juin 2021, le seuil de vigilance est atteint sur les bassins versants de l'Argance et Anille-Veuve-Tusson.

Sur ce bassin, il est demandé à chacun de maintenir l'attention aux économies d'eau et de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts...

Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ce bassin pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.

Informations complètes sur le site de l'Etat en Sarthe : www.sarthe.gouv.fr

Situation au 06 juin 2021 des zones d'alerte par rapport aux seuils de l'arrêté cadre sécheresse du 30 juin 2020

